

Compte rendu de l'interfédérale du 11 février 2008

Présents : CGT, CFDT, FO, SUD-Rail, UNSA, CFE-CGC, FGAAC.

Excusé : CFTC



En début d'interfédérale, la CGT a rappelé que cette réunion se situe dans le prolongement de l'interfédérale du 28 janvier et de la Démarche de Concertation Immédiate (DCI), déposée à la Direction le 29 janvier dernier par l'ensemble des organisations syndicales.

En l'état actuel des choses, la CGT a indiqué que la situation n'était pas satisfaisante et qu'il convenait de donner des suites revendicatives à la DCI.

✎ **Cette DCI porte sur 5 points :**

- ✓ le contenu des négociations en cours sur la pénibilité, liées à la réforme du régime spécial de retraite des cheminots, et les contraintes du service public qui doivent se traduire par l'amélioration de la rémunération, des compensations en temps et des conditions de travail.
- ✓ l'avenir de Fret SNCF dans le service public SNCF intégré est menacé par les conséquences de la politique actuelle. Celle-ci mène tout droit à la filialisation de cette activité, à l'abaissement des conditions sociales et à des suppressions massives d'emplois. Nous exigeons un débat prenant en compte l'ensemble de ces questions.
- ✓ le budget 2008 de la SNCF avec de nouvelles suppressions d'emplois et des restructurations programmées.
- ✓ la situation du pouvoir d'achat, des salaires et pensions.
- ✓ le droit syndical et le projet de texte SNCF sur le plan de la prévisibilité du service en cas de perturbation prévisible du trafic et plus particulièrement sur la réaffectation du personnel.

Après le relevé de décisions définitif de la DCI remis ce jour par la Direction suite aux réunions des 01, 06 et 11 février 2008, où en sommes-nous ?

✎ **Avis de la CGT :**

⇒ **Par rapport aux négociations en cours sur la pénibilité :** la Direction a reculé par rapport à ses intentions de départ, en annonçant que des mesures seront prises au niveau de la rémunération et en abondement en temps afin de reconnaître la pénibilité des métiers, mais aussi la contrainte du service public et ceci, pour tous les cheminots. Même si nous ne connaissons pas encore les mesures concrètes que va annoncer l'entreprise lors de la Table Ronde du 20 février (non conclusive), cela représente une avancée. La CGT pense que la démarche unitaire engagée doit se poursuivre pour que les annonces de la Direction soient les plus consistantes possibles.

⇒ **Sur le dossier Fret SNCF :** la Direction annonce dans ce relevé de décisions, deux points :

- un processus de discussions sur les questions sociales avec la mise en place de deux groupes de travail (roulant, sédentaire). Ce calendrier débiterait le vendredi 15 février pour se terminer dans la semaine du 24 au 28 mars par une Table Ronde.

- une Table Ronde sur la stratégie industrielle du Fret qui aurait lieu début avril.

Cette proposition de l'entreprise est inacceptable et provocatrice envers les organisations syndicales. En effet, comment accepter que l'on discute de la consistance de l'activité Fret, de son organisation, après les négociations sur les questions sociales qu'elle engage sur le projet actuel rejeté par l'ensemble des Fédérations Syndicales de Cheminots.

- ⇒ **Sur le budget 2008** : Après le CCE du 07 février et le vote des organisations syndicales sur le budget 2008 (16 contre et 1 abstention), la Direction persiste et signe, entre autres, sur les prévisions de suppressions d'emplois. Nous maintenons que cette nouvelle réduction d'emplois affaiblit le service public entre autres Fret et détériore les conditions de travail et de vie des cheminots.
- ⇒ **Sur les salaires, le pouvoir d'achat et les pensions** : dans la réponse à la DCI sur cette question prioritaire pour les cheminots, la Direction renvoie aux négociations salariales 2008 qui vont débiter le 19 février prochain. Pour la CGT, au-delà des approches des uns et des autres (signataires, non signataires), le compte n'y est pas pour 2007 (1,5% d'augmentation générale pour 2,6% d'inflation). De plus, la prévision pour 2008 de 2,2% risque comme en 2007, d'être largement sous-estimée. C'est au regard de cette situation que doivent se situer les propositions de l'entreprise.
- ⇒ **Sur le droit syndical et le projet de texte SNCF sur le plan de prévisibilité du service en cas de perturbation prévisible du trafic et plus particulièrement sur la réaffectation du personnel**. Les propositions restent largement incomplètes permettant ainsi une démarche de réquisition sur fond d'attitude anti grève, inacceptable pour la CGT. Les situations d'atteinte au droit syndical, de répression, d'intimidation doivent susciter une réaction ferme et unitaire de l'ensemble des organisations syndicales de la SNCF.

Après cette analyse de la CGT lors d'un premier tour de table, l'ensemble des organisations syndicales a réagi :

CFDT : Globalement d'accord avec l'analyse de la CGT. Deux points particuliers :

- **Sur la pénibilité** : d'accord pour continuer à travailler à des propositions communes pour exiger des mesures en abondement en temps et en rémunération pour l'ensemble des cheminots et les métiers pénibles, en lien avec les contraintes du service public.
- **Sur les salaires** : sans renier sa signature de l'accord salariale 2007, fait le constat que le compte n'y est pas par rapport à la dérive des prix lors du 4^{ème} trimestre 2007.

FO : Globalement d'accord avec l'analyse de la CGT. Deux points particuliers :

- **Sur les salaires** : pour que les 0,5% d'augmentation générale annoncée le soient au compte de l'année 2007.
- **Sur le droit syndical** : relève que de plus en plus, l'entreprise en passe par le juridique pour combattre les droits syndicaux. Cela nécessite une réaction unitaire.

SUD :

- **Pénibilité** : il y a le discours, on attend des mesures concrètes lors de la Table Ronde du 20 février.
- **Salaires** : il faut agir de manière interprofessionnelle.
- **Fret** : risque de filialisation. En faire l'affaire de tous les cheminots.
- **Répression syndicale** : plusieurs cas au-delà de PRG, agir ensemble, pour une expression unitaire.

UNSA : Globalement d'accord avec l'analyse de la CGT.

CFE-CGC : Globalement d'accord avec l'analyse de la CGT.

FGAAC : D'accord globalement avec l'analyse de la CGT. Deux points particuliers :

- **Fret** : tout en étant d'accord avec la CGT sur le fait que la négociation industrielle doit se situer avant la négociation sociale, pense qu'il est trop tard pour inverser les choses.
- **Salaires** : on ne parle plus de l'année 2007, on est en négociation pour aboutir à un accord sur l'année 2008.

Après ce premier tour de table, la CGT a formulé plusieurs propositions :

- Expression unitaire pour dénoncer l'attitude de la Direction par rapport aux discriminations et à la répression syndicale.
- Courrier ferme à la Présidente de la SNCF pour que sur le Fret, la discussion sur la stratégie industrielle, l'organisation de la production se déroule dans les dix prochains jours avant d'aborder le calendrier social.
- Répondre unitairement à la Direction sur les points de désaccord, suite au relevé de décisions de la DCI.
- Nouvelle interfédérale le lundi 25 février afin d'analyser les réponses apportées par la Direction à l'ensemble des points revendicatifs exprimés dans la DCI, entre autres, suite à la négociation salariale du 19 février et à la Table Ronde Pénibilité du 20 février. La CGT a souligné que le 25 février, les Fédérations Syndicales devront être en capacité de proposer des perspectives de mobilisations.
- Poursuivre le travail unitaire autour de propositions communes sur le dossier pénibilité.

Toutes les Fédérations Syndicales présentes ont donné leur accord sur le principe, dans l'attente de connaître le contenu des courriers.

Le 19 autour des négociations salariales, Le 20 autour de la Table Ronde pénibilité

- ✓ **Sur le dossier Fret**
- ✓ **Sur le budget**
- ✓ **Sur le droit syndical**

L'ensemble des militants de la CGT doit impérativement se déployer envers les cheminots, pour les informer et pour les gagner à intervenir, à peser sur l'ensemble de ces dossiers revendicatifs lourds de conséquences pour l'avenir du service public, du Statut et des conditions sociales de l'ensemble des cheminots.